

# AVIS AU PUBLIC

## Enquête Publique

Par arrêté n° 15, en date du 28 mars 2023, Monsieur le Maire de Parigné-le-Pôlin a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ayant pour objet une révision globale du P.L.U. adopté en 2005 et modifié en 2012.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Parigné-le-Pôlin

**Du Mardi 18 avril 2023, 15 h au Mardi 23 mai 2023, 18 h**

Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront à disposition du public sur les jours et horaires d'ouverture de la mairie.

Le Commissaire-enquêteur tiendra une permanence à la mairie :

- Mardi 18 avril 2023, de 15 h à 18 h,
- Samedi 13 mai 2023, de 9 h à 12 h,
- Mardi 23 mai 2023, de 15 h à 18 h.

Les observations éventuelles pourront également être faites par écrit et envoyées sous enveloppe à l'adresse suivante :

A l'attention de Madame le Commissaire-enquêteur  
Enquête publique – Modification PLU n° 2  
Mairie de Parigné-le-Pôlin  
8 place de l'Église  
72330 PARIGNÉ-LE-PÔLIN

Ou par mail à [secretariat@parignelepolin.fr](mailto:secretariat@parignelepolin.fr) (à l'attention du Commissaire-enquêteur)

Date limite : Mardi 23 mai 2023, 18 h.